

Warcq, le 18 février 2020

CONVOCATION

Conformément aux articles L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le jeudi 27 février 2020 à 20 h 00 dans la Salle de la Mairie.

Veillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire de WARCQ,

Bernard PIERQUIN.

Ordre du jour

- * PLU - demande de modification - proposition de service Cabinet DUMAY
- * Compte de gestion - commune - 2019
- * Compte Administratif - commune - 2019
- * Affectation du résultat 2019
- * PERISCOLAIRE - régie de recettes -
- * Contrat SAGA LAB - vérification des équipements sportifs
- * JVS-MAIRISTEM - acquisition certificat agent (télétransmission actes)
- * Eglise St Jean Baptiste - chaire à prêcher - restauration - demande de subvention
- * Informations du Maire

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE WARCQ

Séance du 27 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Messieurs Bernard PIERQUIN, Alain BASTIEN, Bernard MAILLARD, Jack COLLINET, Christian BORGNIET, Etienne DRAPIER, Nicolas MAZZOLINI et Philippe SACREZ.

Mesdames Myriam ROGER, Cathy BARBE, Corinne DAUCHY, Arlette GODET et Sandrine HANRAS (à partir du point n° 4).

Excusée : Madame Hélène LINTZ a donné pouvoir à Monsieur Bernard MAILLARD.

Absente : Madame Guylaine BARRÉ.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian BORGNIET.

Le Conseil Municipal, ainsi composé et réuni dans la salle ordinaire des séances, conformément à l'article L 2121-7 du Code des Collectivités Territoriales, DESIGNÉ d'abord Monsieur Christian BORGNIET comme secrétaire de séance et s'occupe ensuite des affaires sur lesquelles il est appelé à délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2019 est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et adopté.

Monsieur le Maire propose la modification de l'ordre du jour par la suppression du premier point portant sur la proposition de service du Cabinet DUMAY relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), considérant qu'une analyse particulière doit être menée sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve la modification de l'ordre du jour par la suppression de ce point, et passe ensuite à l'ordre du jour.

Délibération n° 01 - 02 - 2020

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 27 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Messieurs Bernard PIERQUIN, Alain BASTIEN, Bernard MAILLARD, Jack COLLINET, Christian BORNIET, Etienne DRAPIER, Nicolas MAZZOLINI et Philippe SACREZ.

Mesdames Myriam ROGER, Cathy BARBE, Corinne DAUCHY, Arlette GODET et Sandrine HANRAS (à partir du point n° 4).

Excusée : Madame Hélène LINTZ a donné pouvoir à Monsieur Bernard MAILLARD.

Absente : Madame Guylaine BARRÉ.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian BORNIET.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 1
Suffrages exprimés : 13

Date de la convocation : 18 février 2020
Date d'affichage : / 6 MARS 2020

Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le / 6 MARS 2020

ID : 008-210804548-20200227-01_02_2020-DE

Considérant qu'aucune anomalie n'a été trouvée dans la gestion des comptes par Madame le Trésorier,

DECLARE, sous la présidence de Monsieur Bernard PIERQUIN, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par Madame Anne LAVIOLETTE, Receveur de Charleville-Mézières et Amendes et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ

Bernard PIERQUIN

Délibération n° 02 – 02 – 2020

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 27 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BASTIEN, Maire Adjoint de WARCQ.

Présents : Mrs Alain BASTIEN, Bernard MAILLARD, Jack COLLINET, Christian BORNIET, Etienne DRAPIER, Nicolas MAZZOLINI et Philippe SACREZ.

Mmes Myriam ROGER, Cathy BARBE, Corinne DAUCHY, Arlette GODET et Sandrine HANRAS (à compter du point n° 4).

Excusée : Madame Hélène LINTZ a donné pouvoir à Monsieur Bernard MAILLARD.

Absente : Madame Guylaine BARRÉ.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian BORNIET.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 1
Suffrages exprimés : 12

Date de la convocation : 18 février 2020
Date d'affichage : / 6 MARS 2020

Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Alain BASTIEN, Maire-Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Bernard PIERQUIN, Maire,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer

Section de Fonctionnement

Recettes	1 231 168.47 €
Dépenses	1 001 965.32 €

Section d'Investissement

Recettes	1 052 685.11 €
Dépenses	766 575.52 €

Résultat de l'exercice 2019 : Excédent de 515 312.74 €

Considérant l'excédent de clôture de 2018 de 2 301 413.24 €

Résultat global de clôture de l'exercice 2019 : excédent de 2 034 031.95 €.

Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ

Bernard PIERQUIN

Délibération n° 03 - 02 - 2020

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 27 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Messieurs Bernard PIERQUIN, Alain BASTIEN, Bernard MAILLARD, Jack COLLINET, Christian BORNIET, Etienne DRAPIER, Nicolas MAZZOLINI et Philippe SACREZ.

Mesdames Myriam ROGER, Cathy BARBE, Corinne DAUCHY, Arlette GODET et Sandrine HANRAS (à partir du point n° 4).

Excusée : Madame Hélène LINTZ a donné pouvoir à Monsieur Bernard MAILLARD.

Absente : Madame Guylaine BARRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian BORNIET.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 1
Suffrages exprimés : 13

Date de la convocation : 18 février 2020
Date d'affichage : **16 MARS 2020**

Affectation - Résultat 2019

Le Conseil Municipal,

*Vu l'excédent de la section d'Investissement de 2018 de 614 843.97 €
Vu l'excédent reporté de la section de Fonctionnement de 2018 de 1 686 569.27 €
Vu l'excédent de la section d'Investissement de 2019 de 286 109.59 €
Vu l'excédent de la section de Fonctionnement de 2019 de 229 203.15 €
Vu l'état des dépenses reportées de 1 597 685 €
Vu l'état des recettes reportées de 414 084 €*

Après en avoir délibéré,

PROPOSE d'affecter le résultat 2019 de la manière suivante au Budget de l'exercice 2020 :

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le / 6 MARS 2020

ID : 008-210804548-20200227-03_02_2020-DE

- compte 1068 : 282 647.44 €
- compte 001 : 900 953.56 €
- compte 002 : 850 430.95 €

Pour 13
Contre 0
Abstention 0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ

Bernard PIERQUIN

Délibération n° 04 - 02 - 2020

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 27 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Messieurs Bernard PIERQUIN, Alain BASTIEN, Bernard MAILLARD, Jack COLLINET, Christian BORGNIET, Etienne DRAPIER, Nicolas MAZZOLINI et Philippe SACREZ.

Mesdames Myriam ROGER, Cathy BARBE, Corinne DAUCHY, Arlette GODET et Sandrine HANRAS (à partir du point n° 4).

Excusée : Madame Hélène LINTZ a donné pouvoir à Monsieur Bernard MAILLARD.

Absente : Madame Guylaine BARRÉ.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian BORGNIET.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Nombre de pouvoirs : 1
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 18 février 2020
Date d'affichage : / 4 MARS 2020

Régie de recettes Restauration scolaire et garderie périscolaire

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de

recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 15 octobre 2019 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 01-05-2019 en date du 21 mai 2019 décidant de créer le service public « restauration et garderie périscolaire » à compter du 1^{er} décembre 2019 et de reprendre en régie directe cette activité assurée jusqu'au 30 novembre 2019 par l'Association « Les Familles Rurales de Warcq » ;

Vu l'avis favorable de Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique des Ardennes en date du 27 août 2019 concernant la reprise par la Collectivité de l'activité privée « restauration et garderie périscolaire » ainsi que la réorganisation des services entraînant modification de l'organigramme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 11-09-2019 en date du 26 septembre 2019 décidant de reprendre, à compter du 1^{er} décembre 2019, l'activité privée « restauration et garderie périscolaire »,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 06-10-2019 en date du 25 octobre 2019 autorisant la création de la régie de recettes auprès du service de restauration et garderie périscolaire,

Considérant l'absence de certaines mentions, relevée par Madame le Trésorier de Charleville-Mézières et Amendes, dans la délibération n° 06-10-2019, et qu'il y a donc lieu de la compléter par l'ajout de certains articles ;

Le Conseil Municipal DÉCIDE :

ARTICLE 1 - Il est institué une régie de recettes auprès du service de restauration scolaire et de garderie périscolaire de la commune de Warcq, à compter du 1^{er} décembre 2019.

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à Warcq, 3 Promenade des Remparts.

ARTICLE 3 - La régie fonctionnera du 1^{er} janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 - La régie encaisse les produits suivants :

1. Produits de restauration scolaire et de garderie périscolaire.

ARTICLE 5 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : Cartes bancaires
- 2° : Chèques
- 3° : Numéraire

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une quittance issue d'un registre à souches.

ARTICLE 6 - Un compte de dépôt de fonds au nom de la régie sera ouvert dans les écritures de la Direction Départementale des Finances Publiques, sur lequel seront portés les encaissements par carte bancaire.

ARTICLE 7 - L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination.

ARTICLE 8 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3 000 €.

ARTICLE 9 - Le régisseur est tenu de verser à la caisse du Comptable le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 8 et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 - Le Régisseur verse auprès du Comptable la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

ARTICLE 11 - Le régisseur est, selon la réglementation en vigueur, assujetti à un cautionnement d'un montant de 460 €.

ARTICLE 12 - Le régisseur percevra une indemnité annuelle de responsabilité de 120 euros.

ARTICLE 13 - Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité au prorata temporis de la fonction occupée.

ARTICLE 14 - Le Maire et le Comptable public assignataire de la commune de Warcq sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARQC

Bernard PIERQUIN

Délibération n° 05 - 02 - 2020

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 27 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Messieurs Bernard PIERQUIN, Alain BASTIEN, Bernard MAILLARD, Jack COLLINET, Christian BORNIET, Etienne DRAPIER, Nicolas MAZZOLINI et Philippe SACREZ.

Mesdames Myriam ROGER, Cathy BARBE, Corinne DAUCHY, Arlette GODET et Sandrine HANRAS (à partir du point n° 4).

Excusée : Madame Hélène LINTZ a donné pouvoir à Monsieur Bernard MAILLARD.

Absente : Madame Guylaine BARRÉ.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian BORNIET.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Nombre de pouvoirs : 1
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 18 février 2020
Date d'affichage : **14 MARS 2020**

Vérification des équipements sportifs et récréatifs Contrat de prestations de service

Le Conseil Municipal,

Considérant l'arrivée à terme du précédent contrat conclu en date du 21 octobre 2016 avec la société SAGA LAB, concernant le contrôle des équipements sportifs et récréatifs de la commune,

Après avoir entendu Monsieur Jack COLLINET, Conseiller Municipal délégué aux Travaux,

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

Affiché le **14 MARS 2020**

ID : 008-210804548-20200227-05_02_2020-DE

AUTORISE Monsieur le Maire :

- à signer le renouvellement de contrat de prestations de service avec la SARL SAGA LAB, 2 place de Francfort 69444 LYON Cedex 3, concernant la vérification des équipements sportifs et récréatifs, au titre des années 2020, 2021 et 2022, pour un montant annuel de 250 € H.T.
- et à procéder aux règlements.

Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme.

Le Maire de WARCQ



Bernard PIERQUIN



Délibération n° 06 - 02 - 2020

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 27 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Messieurs Bernard PIERQUIN, Alain BASTIEN, Bernard MAILLARD, Jack COLLINET, Christian BORNIET, Etienne DRAPIER, Nicolas MAZZOLINI et Philippe SACREZ.

Mesdames Myriam ROGER, Cathy BARBE, Corinne DAUCHY, Arlette GODET et Sandrine HANRAS (à partir du point n° 4).

Excusée : Madame Hélène LINTZ a donné pouvoir à Monsieur Bernard MAILLARD.

Absente : Madame Guylaine BARRÉ.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian BORNIET.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Nombre de pouvoirs : 1
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 18 février 2020
Date d'affichage : **14 MARS 2020**

Approbation devis JVS-Mairistem Acquisition d'un certificat électronique Agent

Le Conseil Municipal,

Considérant que le renouvellement des mandats qui découlera des élections municipales des 15 et 22 mars prochains est susceptible d'avoir une incidence sur la transmission des actes au contrôle de la légalité lorsqu'elle est réalisée de façon dématérialisée,

Considérant qu'en effet, si le certificat d'authentification nécessaire à la transmission a été délivré au nom du maire, la fin du mandat de ce dernier entraînerait de plein droit la révocation du certificat, et que par conséquent, cela rendrait impossible la télétransmission jusqu'à l'obtention d'un nouveau certificat par la commune,

Considérant le courrier de Monsieur le Préfet des Ardennes, en date du 3 décembre 2019, recommandant, afin d'éviter toute rupture dans la télétransmission, que les communes dotent dès à présent d'un certificat d'authentification, l'agent qui sera chargé d'assurer l'expédition des affaires courantes pendant la durée du renouvellement,

Considérant la proposition financière de la SAS JVS-MAIRISTEM, 7 Espace Raymond Aron, Saint Martin sur le Pré 51013 Châlons en Champagne Cedex, en date du 9 janvier 2020,

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable au devis présenté, concernant l'acquisition d'un certificat électronique RGS** Certinomis, installé sur clé cryptographique nominative, et établi au nom de l'agent administratif en charge de l'expédition des affaires courantes, pour une durée de 1 an, ainsi que le forfait de prise en charge administrative comprenant l'assistance à la constitution du dossier, **pour un montant de 170 € HT, soit 204 € TTC.**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives et à procéder aux règlements.

Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCO

Bernard PIERQUIN

Délibération n° 07 - 02 - 2020

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 27 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Messieurs Bernard PIERQUIN, Alain BASTIEN, Bernard MAILLARD, Jack COLLINET, Christian BORNIET, Etienne DRAPIER, Nicolas MAZZOLINI et Philippe SACREZ.

Mesdames Myriam ROGER, Cathy BARBE, Corinne DAUCHY, Arlette GODET et Sandrine HANRAS (à partir du point n° 4).

Excusée : Madame Hélène LINTZ a donné pouvoir à Monsieur Bernard MAILLARD.

Absente : Madame Guylaine BARRÉ.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian BORNIET.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Nombre de pouvoirs : 1
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 18 février 2020
Date d'affichage : **14 MARS 2020**

Eglise St Jean Baptiste Restauration de la chaire à prêcher Demandes de subventions

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21 ;

Considérant l'offre de Monsieur Hervé LERICHE, « Restauration d'ébénisterie ancienne et Restaurateur du Patrimoine », habilité « Musées de France et Monuments historiques », 12 rue Boucton Favréaux, 51420 WITRY LES REIMS, du 24 juillet 2019, d'un montant de 21 230 € HT,

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

Affiché le 14 MARS 2020

ID : 008-210804548-20200227-07_02_2020-DE

Après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter les aides financières, au taux le plus élevé possible, auprès :

- * de l'Etat, DRAC ALSACE - CHAMPAGNE - ARDENNE - LORRAINE,
- * du Conseil Régional,

Et autorise Monsieur le Maire, les Maires Adjoints, et le Conseiller Municipal délégué aux Travaux à signer, le cas échéant, les conventions de subventionnement à intervenir, et toutes pièces relatives.

Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCO

Bernard PIERQUIN

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique s'est déroulée en mairie, du 11 au 25 février inclus, concernant le projet de déclassement et d'aliénation partiels de la voie communale n° 5 dite « Chemin de Sury ».

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire adresse ses plus sincères remerciements à l'assemblée, pour ces six années passées ensemble. Et plus particulièrement, Messieurs Alain BASTIEN et Bernard MAILLARD, qui siègent au Conseil Municipal depuis, respectivement, 31 et 37 années, et qui ont toujours été à ses côtés, depuis le début de sa mandature.

Bernard PIERQUIN souhaite une bonne continuation à la prochaine équipe municipale, tout en lui souhaitant de gérer au mieux les finances de la commune, tout comme il l'a toujours fait.

Il rappelle le travail important des adjoints et leur implication dans la vie communale.

En outre, Monsieur le Maire adresse également ses remerciements au secrétariat pour son travail et ses connaissances, mais aussi aux conseillers municipaux qui ont apporté leur concours, par leurs votes et leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.